

Groupe de Travail 1 : Production de l'UE

Projet de Procès-Verbal

Mardi 25 janvier 2022 (10h00 – 13h30 CET)

Zoom (en ligne)

Interprétation en ANG, ES, FR

Mot de bienvenue du Président, Sean O'Donoghue

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Adoption du projet d'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (17.09.21) : adopté

Points d'action de la dernière réunion

- **État d'avancement des décisions prises lors de la dernière réunion : pour information**
- Normes de commercialisation :
 - Le projet d'avis sur l'intégration d'aspects liés à la durabilité dans le cadre des normes de commercialisation sera soumis au Comité Exécutif pour adoption par procédure écrite.
 - Adoption par le Comité Exécutif : 15 octobre 2021
 - Réponse de la Commission européenne : 12 novembre 2021
- Groupe de Discussion conjoint MAC/CC EOS/CC pour la mer du Nord sur le Tourteau :
 - Le projet d'avis sur la production et la commercialisation du tourteau au sein de l'UE sera soumis au Comité Exécutif pour adoption par procédure écrite.
 - Adoption par le Comité Exécutif : 8 octobre 2021
 - Réponse de la Commission européenne : 16 novembre
- Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE :
 - La présentation du rapport annuel 2021 du CSTEP sera programmée pour la réunion de janvier.
 - Point prévu à l'ordre du jour (11h30 CET)

Orientations stratégiques pour une aquaculture européenne durable et compétitive

- **Présentation des orientations stratégiques par la représentante de la Commission**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Emilia Gargallo Gonzalez (DG MARE) a expliqué que les nouvelles "orientations stratégiques pour une aquaculture européenne plus durable et compétitive pour la période 2021 à 2030" ont été adoptées en mai 2021. Ces orientations ont été passées en revue en étroite collaboration avec des experts des États membres, le Conseil Consultatif pour l'Aquaculture et par le biais d'une consultation publique. La politique d'aquaculture n'est pas une compétence exclusive à l'UE. L'aquaculture est tenue de



respecter la législation européenne en matière de santé publique et animale, de protection de l'environnement et de mise sur le marché des produits. Par ailleurs, la réglementation applicable à l'aquaculture européenne relève en grande partie de la compétence des États membres. La Politique Commune de la Pêche (PCP) a fixé des objectifs pour un développement durable de l'aquaculture, en reconnaissant son importance pour la sécurité alimentaire, en réduisant la contrainte sur les stocks de pêche, et en fournissant des emplois et un développement économique. Selon le règlement de la PCP, la Commission doit adopter des orientations pour une coordination stratégique des actions en matière d'aquaculture dans l'UE (voir art. 34). Les États membres adoptent des plans stratégiques pluriannuels relatifs à l'aquaculture. La Commission maintient une méthode ouverte de coordination avec les États membres, afin d'échanger les meilleures pratiques et informations. En termes de financement, il existe un soutien dans le cadre des programmes opérationnels du FEAMPA 2021-2027.

Le Pacte Vert européen met davantage l'accent sur l'aquaculture, cela permet de reconnaître le rôle de l'aquaculture dans la décarbonation de l'économie de l'UE. La stratégie "De la ferme à la table" stipule que les poissons et fruits de mer d'élevage génèrent une empreinte carbone plus faible que la production animale sur terre, et que la transition vers une production durable en matière de poissons et de fruits de mer doit être accélérée. Cette stratégie énonce des objectifs visant à accroître l'aquaculture biologique et à réduire l'utilisation des antimicrobiens. Elle a également fait état d'une stratégie spécifique pour le développement du secteur des algues en tant que protéine alternative, qui devrait être publiée dans le courant de l'année. Le secteur de l'aquaculture est également pertinent en termes de services écosystémiques et de biodiversité. Ce secteur a été affecté par la pandémie de COVID-19. La perturbation de la chaîne d'approvisionnement a changé la façon d'aborder la question de la sécurité alimentaire. La production locale et les circuits d'approvisionnement courts ont fait l'objet d'un intérêt renouvelé. Dans ce contexte, certains producteurs ont développé des systèmes de vente directe au consommateur. Les OP (organisations de producteurs) ont obtenu la reconnaissance du rôle clé qu'elles jouent dans la chaîne de valeur.

Les objectifs clés des nouvelles orientations consistent à développer un secteur plus durable et plus compétitif au cours de la période 2021-2030. Elles portent sur des notions telles que la croissance, la durabilité, la résilience et la compétitivité. Elles renforcent les enseignements tirés et vise à garantir que l'aquaculture réponde aux exigences sociales. En tenant compte des ressources limitées, le but est de maximiser l'impact sur les performances. Les objectifs horizontaux spécifiques sont les suivants : renforcer la résilience et la compétitivité, participer à la transition verte, garantir l'acceptation sociale et l'information du consommateur, et améliorer les connaissances et l'innovation. Les orientations permettent d'identifier 13 domaines de travail différents autour des quatre objectifs mentionnés.

En ce qui concerne les domaines de travail, Mme Gargallo a souligné le renforcement de la compétitivité et de la résilience, qui comprend l'accès aux espaces et à l'eau (aménagement des espaces, définition de zones adaptées à l'aquaculture), le cadre réglementaire et administratif (rationalisation de la réglementation et des procédures, coordination des agences et des parties prenantes concernées), la santé animale et la santé publique (prévention, bonnes pratiques d'élevage, recherche), le changement climatique (stratégie d'adaptation, promotion des services d'atténuation), l'organisation des producteurs et des marchés (promotion des organisations de



producteurs et des organisations interprofessionnelles), le contrôle (traçabilité tout au long de la chaîne de valeur), la diversification et la valeur ajoutée (nouvelles espèces, méthodes et produits, diversification des produits).

Mme Gargallo a souligné que les OP représentent un outil utile en matière d'actions collectives et contribuent à l'intégration des acteurs dans la chaîne de valeur. Les OP ne sont toutefois pas suffisamment exploitées. La pandémie de COVID-19 a démontré les avantages des OP. La création d'OP continue d'être encouragée.

Les lignes directrices encouragent également la diversification. Pour le moment, 70% de la production aquacole est concentrée dans quatre Etats membres, et se focalise sur un nombre réduit d'espèces. La transformation et le conditionnement sont aussi des éléments très importants pour répondre aux souhaits des jeunes consommateurs, y compris le développement de produits prêts à l'emploi. La Commission étudie les labels de qualité et les indications géographiques pour contribuer à la différenciation des produits.

En ce qui concerne la participation à la transition verte, il faut tenir compte de la performance environnementale (mise en œuvre de la législation européenne, atténuation des différents types d'impacts et promotion d'une aquaculture à faible impact ainsi que d'une aquaculture offrant des services écosystémiques), et du bien-être des animaux (bonnes pratiques en matière de bien-être des poissons, recherche et innovation, connaissances et compétences). En ce qui concerne l'acceptation sociale et l'information des consommateurs, il est nécessaire de communiquer sur l'aquaculture européenne (information des citoyens et des consommateurs sur la manière dont l'aquaculture est pratiquée dans l'UE et sur ses avantages, en combinant plusieurs outils), l'intégration dans les économies locales (participation précoce des parties prenantes locales, synergies avec d'autres activités économiques), les données et le suivi (rationalisation des rapports et augmentation du champ d'application). En ce qui concerne la connaissance et l'innovation, la coopération, la diffusion des résultats, les synergies, l'attrait des investissements pour l'innovation et les compétences sont pris en compte.

Pour ce qui est des prochaines étapes, Mme Gargallo a expliqué qu'il existe un soutien politique, mais que le soutien des parties prenantes est indispensable. La Commission va mettre en place un mécanisme d'assistance, afin de répertorier les meilleures pratiques et d'apporter un soutien technique. Une plateforme en ligne va être mise en place. La Commission se prépare à lancer une campagne de communication, qui a été bien accueillie par les États membres. Les États membres révisent également leurs plans nationaux, conformément aux orientations stratégiques. L'annexe des orientations énumère des actions spécifiques pour la Commission, les États membres et le Conseil Consultatif pour l'Aquaculture. La représentante de la Commission a encouragé les membres à visionner l'enregistrement de la conférence virtuelle des parties prenantes qui a eu lieu le 27 mai 2021.

- **Échange de points de vue et voie à suivre**



Le Président encourage les membres à exprimer leurs points de vue, dans le contexte des orientations stratégiques, sur le rôle du MAC, en particulier sur les questions relatives au marché, tout en respectant le rôle du Conseil Consultatif pour l'Aquaculture.

Bruno Guillaumie (EMPA) a souhaité savoir si la Commission développait actuellement des indicateurs visant à évaluer le développement du secteur de l'aquaculture, par exemple concernant le nombre d'entreprises sur le marché. M. Guillaumie a fait valoir que la pandémie de COVID-19 a démontré la nécessité d'approfondir l'analyse des circuits de distribution, en particulier les difficultés rencontrées dans les zones rurales. La distribution ne devrait pas se concentrer uniquement sur les zones littorales et les grands centres métropolitains. Le MAC devrait également examiner des questions telles que la vente à distance et la vente en ligne.

Wouter van Zandbrink (Dutch Mussel Traders Association) a rappelé que, le mois précédent, le Comité de la Pêche du Parlement européen a adopté un rapport sur le sujet, soulignant le nombre important d'importations de poissons et de crustacés. Le Comité de la Pêche a souligné l'importance de promouvoir la consommation des produits de l'aquaculture de l'UE. M. van Zanbrink a insisté sur l'importance de disposer de lignes de distribution courtes pour toucher les consommateurs. Le MAC devrait étudier les questions soulevées dans le rapport du Comité de la Pêche, afin de fournir un avis à la Commission européenne.

Guus Pastoor (Visfederatie) a souhaité savoir si beaucoup d'enquêtes ont été menées en ce qui concerne le marché. Dans le secteur de l'aquaculture, on observe une intégration des entreprises et la création de sociétés plus importantes. Il existe des produits à succès, comme le saumon, et de nouveaux produits, comme le **thazard**. Le secteur des crustacés est également prospère. M. Pastoor s'est ensuite demandé comment faire pour que l'aquaculture soit bien reliée aux transformateurs et aux négociants. Pour que le produit parvienne au consommateur, il faut des systèmes logistiques, qui sont déjà en place. Lorsque les produits sont disponibles dans les supermarchés et qu'ils sont présentés de manière adéquate, les consommateurs s'y intéressent très facilement.

Emilia Gargallo Gonzalez (DG MARE) a répondu que le secteur aquacole de l'UE n'est pas un marché encore très développé. Les orientations stratégiques favorisent le développement du secteur, tout en tenant compte des compétences de chaque pays. En réponse à l'intervention de M. Guillaumie, Mme Gargallo a souligné le caractère stagnant du secteur de l'aquaculture. La Commission souhaiterait que le marché connaisse une croissance significative. Les indicateurs correspondants ne sont pas encore identifiés. Le Parlement européen, le Comité des Régions, le Comité économique et social européen, le Conseil Consultatif pour l'Aquaculture et les parties prenantes de manière générale ont apporté un soutien important.

En ce qui concerne la logistique, Mme Gargallo a déclaré que cette question pouvait faire l'objet de réflexions. La vente en ligne est une possibilité. Afin de promouvoir une plus forte demande, la Commission encourage les labels de qualité et les indications géographiques. La Commission étudie également les outils de promotion, notamment la campagne à l'échelle européenne. La Commission doit lutter contre la perception existante parmi les consommateurs selon laquelle les produits de la pêche sauvage sont meilleurs que les produits de l'aquaculture.



Concernant l'impact de la pandémie de COVID-19, les données ont montré que le secteur biologique n'était pas aussi affecté que le secteur traditionnel. Les consommateurs de produits biologiques sont prêts à payer un prix plus élevé. Par conséquent, la Commission encourage la poursuite de la production biologique.

Agnieszka Korbel (WWF) a voulu savoir de quelle manière les nouveaux objectifs horizontaux seraient pris en compte dans les plans stratégiques adoptés par les États membres, et notamment si la Commission vérifierait ces plans afin de s'assurer que les objectifs sont effectivement pris en compte. Mme Korbel a également tenu à savoir s'il existait un lien entre ces objectifs et le soutien financier pour la période 2021-2027, notamment sous forme de condition.

Emilia Gargallo Gonzalez (DG MARE) a insisté sur le fait que les orientations stratégiques ont été élaborées en collaboration avec les experts des États membres. La Commission s'attend à ce que les États membres prennent en compte les orientations stratégiques, mais cela relève de la compétence des États membres. La Commission a invité les États membres à partager leurs plans stratégiques pour révision. Pour ceux qui l'ont fait, la Commission a apporté des commentaires sur les plans spécifiques, c'est aux États membres de décider de les prendre en considération. Pour ce qui est du lien avec le financement, celui-ci doit être conforme aux plans stratégiques. La Commission n'approuve que les programmes nationaux de l'EMFAF s'ils sont cohérents avec leurs plans stratégiques nationaux respectifs sur l'aquaculture.

Le Président a déclaré que, parmi les questions couvertes par les orientations stratégiques, le MAC devrait certainement se pencher sur l'importance des OP et des organisations interprofessionnelles. Le Président a invité les membres représentant le secteur de l'aquaculture à s'impliquer dans le point figurant à l'ordre du jour portant sur les plans de production et de commercialisation. Le Président a demandé au Secrétariat de faire circuler le rapport du Parlement européen. Dans le cas où aucune étude sur la logistique pour le secteur de l'aquaculture ne serait réalisée, il devrait y avoir un suivi sur le sujet, par exemple par une recommandation à l'EUMOFA.

Normes de commercialisation

- **Échange de points de vue sur la réponse à l'avis sur l'intégration des aspects de durabilité avec le représentant de la Commission**

Le Président a rappelé que, le 15 octobre 2021, le MAC a adopté un avis complet concernant l'intégration des aspects de durabilité dans le cadre des normes de commercialisation, y compris 21 recommandations spécifiques axées sur les aspects socio-économiques. La Commission a envoyé une lettre de réponse le 12 novembre 2021. Du point de vue du Président, la réponse présentait un caractère plus générique. Dans cette réponse, la Commission reconnaît que de nombreux points importants ont été soulevés et que ceux-ci étaient déjà pris en compte dans le processus d'analyse d'impact, mais sans fournir beaucoup de détails. Le Président a souligné que la proposition législative devrait être publiée dans le courant de l'année.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a contesté le caractère générique de la réponse, expliquant qu'il était difficile de répondre à 21 recommandations alors que l'analyse d'impact n'était pas encore finalisée.



M. Nikolian a assuré que toutes les recommandations étaient prises en compte dans le processus de finalisation de l'analyse d'impact. En ce qui concerne le calendrier de la proposition législative, le représentant de la Commission a indiqué que des discussions internes étaient en cours. L'analyse de l'impact a été soumise et tout est mis en œuvre pour intégrer les suggestions du comité. Compte tenu des autres initiatives en cours dans le cadre de la stratégie "De la ferme à la table", notamment l'initiative relative à un cadre pour un système alimentaire durable, et celle sur l'établissement du bien-fondé des revendications écologiques, il n'est pas toujours évident de garantir la cohérence et d'éviter les chevauchements. Les différents calendriers rendent la situation encore plus complexe, puisque, par exemple, la proposition relative au cadre pour un système alimentaire durable devrait être adoptée en 2023. La DG MARE assure une coordination interne avec la DG SANTE et la DG ENV, comme le recommande le MAC. Il n'est donc pas possible de savoir si la proposition législative sur les normes de commercialisation sera adoptée au cours du premier semestre 2022, comme prévu précédemment.

Le Président a déclaré que, dans la réponse de la Commission, il était difficile de voir comment seraient abordées certaines recommandations, par exemple sur le cadre juridique approprié, et sur le respect des trois piliers de la durabilité. Le Président a reconnu que, dans le contexte d'une évaluation de l'impact en cours, il serait difficile de répondre à des recommandations spécifiques. Le Président aimerait savoir quelles recommandations ne seront pas prises en compte dans l'analyse de l'impact.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a déclaré, à propos du cadre juridique, que le cadre régissant les normes de commercialisation est composé de trois règlements différents qui ont été adoptés il y a plusieurs années. Par conséquent, conformément au règlement OCM, des efforts ont été déployés pour rendre le cadre plus conforme au traité de Lisbonne. M. Nikolian a souligné que toutes les recommandations étaient prises en compte.

Gerd Heinen (DG MARE) a souligné, en ce qui concerne le cadre juridique, que deux des trois règlements du cadre des normes de commercialisation concernaient le B2C, car ils comportent des règles sur l'information aux consommateurs et l'étiquetage. Si les normes de commercialisation couvrent déjà l'information aux consommateurs, alors elles peuvent également couvrir l'information en matière de durabilité. Concernant les trois piliers de la durabilité, comme indiqué dans le rapport du CSTEP sur le sujet, les critères de durabilité environnementale et sociale sont pris en compte pour le classement potentiel des produits. Le classement et la transparence fournis permettront aux opérateurs ayant une bonne performance environnementale de mieux valoriser leurs produits, assurant ainsi la durabilité économique. Par conséquent, les trois dimensions de la durabilité allaient être directement ou indirectement couvertes par la révision envisagée. Quant à l'intégration de critères, il serait intéressant de voir quels critères et indicateurs spécifiques les membres ont en tête.

Le Président a remercié M. Heinen pour les précisions apportées sur le cadre juridique. Le Président a indiqué par ailleurs qu'il est largement reconnu que le cadre des normes de commercialisation va au-delà du B2B. Le Président a attiré l'attention sur la recommandation b), selon laquelle, si la Commission européenne choisit de se concentrer sur l'un des piliers de la durabilité, le choix doit être spécifique et ne pas utiliser de références générales à la durabilité.



Pim Visser (VisNed) a soutenu que, pour les opérateurs néerlandais, les aspects B2B du cadre des normes de commercialisation sont essentiels, notamment en ce qui concerne la fraîcheur et la taille des produits. M. Visser a affirmé qu'une adaptation de ces normes au traité de Lisbonne ne serait pas une solution, car elle relancerait inutilement les discussions techniques au sein des institutions européennes. En ce qui concerne l'information des consommateurs, M. Visser a souligné que l'information aux consommateurs n'intervient qu'après la première vente. Il faut que l'information existe et soit transférée au consommateur en vertu d'un autre règlement. Pour ce qui est de l'expérience de la chaîne de valeur avec les indicateurs de durabilité pour la valorisation des produits de la pêche, il a attiré l'attention sur l'utilisation de la certification MSC et a exprimé qu'il était prêt à fournir des informations sur le sujet directement aux représentants de la Commission.

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) a remercié les représentants de la Commission pour leurs efforts de coordination avec les autres services en ce qui concerne les différentes initiatives, car il est essentiel de faire preuve de cohérence. En ce qui concerne la relation entre le MAC et la DG MARE, M. Robert a souligné qu'il y a généralement des échanges en réunion et par écrit. Néanmoins, il n'a pas été possible de discuter en détail des questions soulevées dans le rapport du CSTEP, par exemple sur les indicateurs sélectionnés et sur la qualité des données disponibles. La réponse de la Commission semble indiquer que la DG MARE poursuivra l'analyse de l'impact et la proposition législative, toutefois, la manière dont le MAC peut soumettre des modifications détaillées n'est pas clairement définie. Conformément au règlement PCP, un dialogue étroit avec la DG MARE devrait avoir lieu à ce sujet.

En ce qui concerne la durabilité économique, M. Robert a soutenu que la communication sur la durabilité n'implique pas nécessairement une valorisation économique des produits pour les produits. Actuellement, les gros détaillants mènent leur propre politique d'approvisionnement. Cet approvisionnement ne tient pas nécessairement compte des décisions du Conseil AGRIFISH ou des avis scientifiques du CIEM. Certains grands supermarchés fondent leur politique d'approvisionnement principalement sur l'évolution des ressources halieutiques, ce qui, de son point de vue, n'a pas de sens. À titre d'exemple, le TAC de la sole de Gascogne a été réduit de 37 %, précisément pour garantir un bon niveau de la biomasse. La grande distribution ne semble pas reconnaître ces efforts, car les critères fonctionnent de manière quasi automatique, et ce, dans une perspective environnementale. Certains opérateurs préfèrent se procurer des produits provenant de l'extérieur de l'UE, pour lesquels le niveau d'information disponible est bien moindre. Les critères sociaux sont largement ignorés.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a souligné que la DG MARE ne prévoit pas de label en matière de durabilité. L'initiative vise à informer les consommateurs en utilisant des indicateurs informant sur certains aspects de durabilité. Suite à l'intervention de M. Visser, M. Nikolian a souligné que, dans le cadre de l'évaluation, les opérateurs ont demandé la suppression des catégories relatives à la fraîcheur et à la taille. Cette suppression est donc envisagée dans le cadre des options politiques possibles. Les difficultés mentionnées concernant l'adaptation au traité de Lisbonne ont également été prises en considération.

M. Nikolian a indiqué qu'il comprenait la position défendue par M. Robert dans son intervention, mais a expliqué qu'il serait inhabituel qu'une partie prenante externe ait une influence aussi détaillée sur



une évaluation d'impact de la Commission européenne. La DG MARE a maintenu un dialogue constant, a procédé à une évaluation, a informé régulièrement le MAC et a pris en compte son avis. Tous ces éléments contribueront à la proposition législative, tout en tenant compte des processus internes et du mandat politique. Une fois la proposition législative adoptée, le MAC aura d'autres occasions de fournir des avis et de contacter les services de la Commission ainsi que d'autres institutions européennes. La DG MARE poursuit sa collaboration avec les experts du CSTEP afin d'obtenir des avis scientifiques de grande qualité.

- **Voie à suivre**

Le Président a exprimé sa reconnaissance pour la collaboration proactive entre la DG MARE et le MAC. Le Président a demandé des informations concernant le calendrier de l'évaluation et de la proposition législative.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a souligné la complexité de l'initiative relative au cadre pour un système alimentaire durable. Ce cadre couvre toute la production alimentaire ainsi que l'étiquetage, la nutrition et les marchés publics écologiques. Dans ce contexte, la DG MARE doit attirer l'attention sur les spécificités des produits de la pêche et de l'aquaculture et de la Politique Commune de la Pêche. L'objectif est de garantir la cohérence et d'éviter les chevauchements. L'analyse de l'impact sur le cadre du système alimentaire durable est prévue pour la fin de l'année 2022. Il n'a donc pas été possible d'indiquer le calendrier exact concernant la proposition législative sur le cadre des normes de commercialisation.

Obligation de Débarquement

- **Mise à jour sur le rapport 2021 par le représentant de la Commission**

Evelien Ranshuysen (DG MARE), en relation avec les avis précédents, a reconnu que les données disponibles sur le débarquement des captures non désirées sont incomplètes et non comparables entre les États membres. L'ensemble de données le plus complet disponible est le rapport sur les données de capture regroupées au niveau de la Commission. Dans ce rapport, l'indicateur sur les captures pour la consommation non humaine est particulièrement pertinent (taille minimale de référence pour la conservation). Dans cette base de données, huit États membres déclarent des débarquements nuls de captures non désirées, ce qui est assez peu probable. Il s'agit probablement d'un cas de déclaration erronée ou de sous-déclaration. Les initiatives de l'AECP et les audits de la Commission illustrent également ce problème.

Afin de recueillir davantage d'informations quantitatives sur les captures et pour contrôler la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, la Commission envoie un questionnaire annuel aux États membres, dans lequel elle les invite à fournir des informations sur plusieurs sujets. Le questionnaire insiste sur la nécessité d'obtenir des informations relatives aux captures non désirées. L'année précédente, en analysant les rapports des États membres et d'autres sources d'information, le CSTEP a constaté que les informations quantitatives s'étaient améliorées, mais qu'il manquait une vue d'ensemble complète. Comme le reconnaît l'avis du MAC en 2021, il est important de disposer d'informations au niveau régional. La Commission a demandé aux États membres de se coordonner



au niveau régional. L'année dernière, les États membres n'ont pas donné suite à cette demande. Cette année, la Commission a insisté à nouveau sur cette demande. Le CSTEP analysera les rapports lors de la première session plénière en mars 2022 (21-25 mars).

Les années précédentes, les États membres ont fourni des informations limitées voire aucune quant aux impacts socio-économiques. Les informations fournies indiquent que l'impact est limité, mais les États membres soulignent qu'il est dû aux exemptions en vigueur. La Commission souhaite faire évoluer l'évaluation. L'année dernière, la Commission a demandé au CSTEP d'examiner le sujet et de fournir un avis sur les prochaines étapes en vue d'analyser les impacts socio-économiques. Cette question sera également pertinente dans le cadre du rapport de la Commission sur le fonctionnement de la PCP. Mme Ranshuysen a encouragé les membres à lire le rapport de la session plénière du CSTEP, qui est accessible au public. Au cours du premier semestre de l'année 2022, le CSTEP procédera à une analyse approfondie qui sera examinée lors de la seconde session plénière (juin 2022).

En ce qui concerne l'engagement du MAC à fournir, dans le cadre du programme de travail de l'année 6, un avis sur les impacts socio-économiques de l'obligation de débarquement et des débouchés sur le marché, Mme Ranshuysen s'est montrée ouverte à un avis écrit sur les questions mentionnées. Cet avis pourra être examiné dans le cadre du rapport annuel sur l'obligation de débarquement et du rapport sur le fonctionnement de la PCP. La représentante de la Commission a attiré l'attention sur la consultation publique en cours, portant sur le fonctionnement de la PCP, qui comprend des questions sur l'obligation de débarquement.

- **Échange de points de vue et voie à suivre**

Le Président a dit espérer qu'il y aurait eu plus de données disponibles sur les impacts socio-économiques. Tenant compte du rapport sur le fonctionnement de la PCP, le Président a suggéré de faire circuler un questionnaire aux membres au sujet des impacts socio-économiques rencontrés. Le Président a ajouté qu'il n'avait pas connaissance de changements dans l'utilisation des captures de taille inférieure à la normale.

Pim Visser (VisNed) a souhaité avoir la confirmation que les seuls débouchés disponibles pour la commercialisation des poissons trop petits sont la nourriture pour animaux et les aliments pour animaux.

Evelien Ranshuysen (DG MARE) a confirmé que c'était le cas. Les États membres doivent faire un rapport sur un indicateur spécifique à ce sujet. La Commission se réfère aux données globales sur les captures, qui incluent l'indicateur sur les ventes pour la consommation non-humaine.

Le Président a demandé au Secrétariat de distribuer le rapport de la 68ème session plénière du CSTEP. Le Président a proposé la diffusion d'un questionnaire aux membres sur les effets ressentis par rapport à l'obligation de débarquement, afin de préparer un avis sur la question.

Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE

- **Présentation du rapport annuel du CSTEP 2021 par Raúl Pallezo, chercheur principal, AZTI**



Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Le Président a indiqué que le rapport annuel reflète les questions soulevées par les représentants du MAC, en tant qu'observateurs actifs, lors des réunions du CSTEP, concernant l'impact de la pandémie de COVID-19 et les conséquences du Brexit.

Raúl Prellezo (AZTI) a fourni des informations générales sur l'élaboration du rapport. En termes de calendrier, le rapport annuel 2021 traite des données de 2019 et des années précédentes. Les informations sur les années 2020 et 2021 sont des projections. L'année 2020 a été assez complexe en raison de l'apparition de la pandémie de COVID-19. L'année 2021 a été encore plus complexe en raison de la pandémie et du Brexit. Avant 2017, le nombre de navires avait diminué bien que, individuellement, ils aient été plus rentables. Pour la période de 2017 à 2019, la situation est différente. En 2019, la rentabilité a baissé de manière assez prononcée. Toutefois, la flotte de l'UE est rentable et devrait l'être également pour la période 2020-2021.

En 2019, 77 % de la flotte de pêche de l'UE était active. 71 % de l'équipage occupait un emploi à temps plein. 63 % de la valeur ajoutée brute a été consacrée à la rémunération de la main-d'œuvre, le reste étant attribué aux bénéfices. Par rapport à l'année 2018, les débarquements ont diminué de 9,6 % et la valeur des débarquements a diminué de 6,2 %. Le nombre de navires a diminué de 1,4 %. Le nombre de pêcheurs a diminué de 4,1 %. La contribution au produit intérieur brut a diminué de 10,7 %. M. Prellezo a ensuite donné un aperçu de la situation pour la flotte artisanale. En 2019, 75 % de la flotte de l'UE était composée de navires de petite taille. Les pêcheurs représentaient 48% de la flotte. Leur contribution au PIB représentait 20 % de la valeur ajoutée brute de la flotte. Par rapport à 2018, les navires actifs ont diminué de 2%, l'équipage a diminué de 3,2% et la contribution au PIB a diminué de 1,5%. La valeur des débarquements est restée stable.

M. Prellezo a comparé la flotte à grande échelle, la flotte à petite échelle et la flotte de pêche lointaines. Dans l'ensemble, la rentabilité de la flotte à grande échelle et de la flotte à petite échelle a diminué. En Méditerranée, en mer Noire et en mer du Nord, la rentabilité de la flotte artisanale a augmenté. Dans les eaux occidentales australes et dans les eaux occidentales septentrionales, elle a diminué. Dans la mer Baltique, la flotte artisanale s'est presque effondrée. La rentabilité de la flotte à grande échelle a diminué, excepté en mer Méditerranée. L'écart de rentabilité entre la flotte artisanale et la flotte à grande échelle se réduit. Les salaires moyens sont beaucoup plus élevés dans la flotte à grande échelle, mais les valeurs de la flotte artisanale sont biaisées en raison des loyers mixtes. La flotte de pêche lointaine ne représente que 0,4 % de la flotte, mais compte pour 14 % des débarquements (valeur et poids) et environ 10 % de la VAB. Les marges de rentabilité de la flotte de pêche lointaine se sont dégradées par rapport à 2018. La flotte à grande échelle est le moteur de la vue d'ensemble de l'UE.

Le rapport fournit une prévision immédiate pour 2020. La performance économique en 2020 a été obtenue en appliquant les moteurs et variables observés et anticipés, dans lesquels la pandémie de COVID-19 a été un moteur important, mais pas le seul à être pris en compte. Par rapport à 2019, les débarquements ont diminué de 1% en poids et de 4% en valeur. La valeur ajoutée brute a augmenté de 1 % et le bénéfice brut de 9 %. La flotte artisanale a subi une diminution de 4 % et 5 % de la VAB et du bénéfice brut, respectivement. La flotte à grande échelle a augmenté de 3 % et de 11 %,



respectivement. Le prix du carburant a diminué de 21 %. Il est difficile de différencier les effets qui sont directement liés à la pandémie COVID-19 et dans quelle mesure, car il existe d'autres effets, par exemple le prix du carburant.

Le rapport fournit une prévision pour 2021. Par rapport à 2020, les prix réels sont relativement en hausse (+1%), les coûts de carburant sont en hausse (16%), l'activité a été modérément impactée, les débarquements et la valeur des débarquements ont diminué (2,8% et 3,6%, respectivement), le bénéfice brut a diminué (6,7%). Par rapport à 2019, les prix réels sont relativement constants, les coûts du carburant ont diminué (6,7%), l'activité a été sévèrement affectée, les débarquements et la valeur des débarquements ont diminué (2,8% et 3,6%, respectivement) et le bénéfice brut a diminué (14,3%). Il n'y a pas eu de reprise pour la flotte artisanale et la flotte à grande échelle en 2021 par rapport à 2019 et à 2020.

Le rapport comprend un chapitre spécial sur l'Accord de Commerce et de Coopération avec le Royaume-Uni. Ce chapitre vise à fournir des informations sur les incidences de cet accord, en tenant compte de la stabilité relative des quotas et des préférences de La Haye. Il exclut toutefois l'effet des avis scientifiques. Une analyse de l'impact économique par État membre est réalisée en fonction de la valeur totale du quota utilisé. En 2021, en termes de poids, l'impact économique était de 38 880 tonnes et, en termes de valeur, cela représentait 42,3 millions d'euros. Le rapport comprend également un rapport spécial sur le carburant, dans lequel sont analysées l'intensité et l'efficacité du carburant pour tous les segments spécifiques de la flotte de l'UE. Les deux indicateurs ont augmenté. Il y a donc plus d'énergie consommée par tonne débarquée et plus de dépenses de carburant par recette. En outre, un chapitre spécial est consacré aux chalutiers. En 2019, les chalutiers représentaient 35 % de la valeur débarquée et 26 % du poids débarqué. En poids, les États membres les plus concernés sont l'Espagne, le Danemark, la Suède et la France. En valeur, les États membres les plus concernés sont l'Espagne, l'Italie et la France.

À titre de conclusion, M. Prellezo a souligné que les performances économiques ont baissé, mais sont restées rentables, même s'il y a quelques exceptions, comme la flotte artisanale de la mer Baltique. Les effets de la pandémie de COVID-19 ne sont pas encore clairs, car d'autres coûts entrent en ligne de compte, comme par exemple l'évolution du prix du carburant. Dans tous les cas, on prévoit des différences entre la flotte artisanale et la flotte à grande échelle, car cette dernière semble être plus atteinte. Le rapport comprend des chapitres spécifiques sur les chalutiers et le Brexit, mais il n'est pas facile pour le CSTEP de gérer un trop grand nombre de chapitres spécifiques. La priorité est de disposer des meilleures données possibles et de fournir la meilleure vue d'ensemble.

- **Échange de points de vue**

Le Président s'est dit satisfait que les suggestions du MAC aient été prises en compte. Le Président a demandé des informations sur les Termes de Référence pour le rapport 2022, et plus particulièrement s'il y aurait encore des chapitres spécifiques sur le Brexit et la pandémie de COVID-19.

Raúl Prellezo (AZTI) a répondu que les Termes de Référence avaient été abordés, mais pas encore approuvés. Le rapport comprendra les données réelles de 2020, il ne sera donc pas nécessaire d'avoir un chapitre spécifique sur la pandémie de COVID-19.



Frangicos Nikolian (DGMARE) a informé que le processus de collecte de données serait lancé cette semaine. Par la suite, les Termes de Référence seront élaborés.

Daniel Voces (Europêche) a précisé que, dans le cadre du Pacte Vert européen, tous les secteurs sont censés réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 55%. Les données du rapport sur la consommation de carburant datent de 2009. Dans le cadre du protocole de Kyoto, la Commission européenne et les États membres fournissent des données sur les émissions de gaz à effet de serre de tous les secteurs depuis 1990. M. Voces a souhaité savoir si le CSTEP pouvait recevoir des données de la DG CLIMA, afin de développer de meilleures estimations sur la consommation de carburant du secteur de la pêche. M. Voces s'est dit convaincu que la réduction des émissions dans ce secteur était plus importante que celle décrite dans le rapport du CSTEP.

Raúl Prellezo (AZTI) a répondu que les données sur la consommation et le coût du carburant sont demandées aux États membres dans le cadre du processus de collecte de données. Il existe donc des données pour tous les segments de la flotte. Les données fournies correspondront à l'année 2020. Toutes les données sur la consommation de carburant et les coûts seront accessibles au public.

Le Président a demandé à M. Voces s'il serait utile d'envoyer une demande au nom du MAC.

Daniel Voces (Europêche) a accepté cette proposition.

Le Président a souligné l'importance de la participation du MAC en tant qu'observateurs actifs lors des réunions sur le rapport annuel 2022.

Frangicos Nikolian (DGMARE) a expliqué que le rapport annuel est basé sur un processus de collecte de données au titre du Cadre de Collecte de Données. Il s'agit d'une exigence visant à assurer la cohérence et à garantir que les données ont été collectées selon la même méthodologie. Par conséquent, il n'est pas possible d'utiliser les données antérieures à 2008. Cela constitue une des limites du rapport. Néanmoins, il y a une indication de la performance du secteur au cours des 12 dernières années. Les Termes de Référence n'incluront pas de demande de données à la DG CLIMA. M. Nikolian s'est montré ouvert à la participation du MAC en tant qu'observateurs actifs, comme cela a été le cas dans le passé.

Le Président a suggéré qu'une demande pourrait toujours être formulée pour que la DG MARE envisage de tenir compte des données sur les émissions, même si elles ne figurent pas dans le rapport annuel. Le Président a également suggéré que le CSTEP devrait examiner de plus près les critères de la valeur de la VAB. La dépréciation du capital peut avoir un effet très important. Cette question est traitée différemment selon les États membres.

Raúl Prellezo (AZTI) a reconnu la pertinence du sujet. Il est nécessaire de prendre en compte la valeur du capital et la saisie des coûts d'amortissement. Le CSTEP suit les mécanismes développés pour calculer la valeur du capital. La question de la saisie des coûts de dépréciation n'a pas été résolue dans la littérature économique et dans les milieux universitaires. Le CSTEP a recours aux taux d'intérêt. Il est également possible d'utiliser des imputations fixes de la dépréciation.



Le Président a proposé d'inclure le sujet dans le projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, de manière à ce qu'il soit couvert lors de la participation à la réunion du CSTEP sur le rapport annuel 2022.

Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

- **Présentation des programmes nationaux par les représentants des États membres - Espagne**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Le Président a rappelé que le MAC avait précédemment adopté des avis sur le financement du FEAMPA, par exemple en ce qui concerne le financement des Plans de Production et de Commercialisation (PPC). Le Président a proposé d'inclure d'autres présentations dans le projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, en tenant compte du développement en cours des programmes nationaux.

Raúl Rodríguez (Espagne) a donné un aperçu du programme opérationnel de l'Espagne. Le budget est de 1 120 441 924€. En termes de calendrier, la période d'information publique s'est terminée en décembre 2021. La phase de consolidation de la version finale s'est déroulée en janvier et février 2022. Les négociations avec la Commission européenne auront lieu de janvier à juillet 2022. L'approbation est prévue pour juillet 2022. Le programme opérationnel est divisé en quatre objectifs clés : pêche et milieu marin, aquaculture, chaîne de valeur et économie bleue, et développement local participatif.

En termes de logique d'intervention, M. Rodríguez a souligné l'objectif politique d'une Europe plus verte et à faible émission de carbone, à travers la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, l'investissement vert et bleu, l'économie circulaire, l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques. Il a ajouté à cela l'objectif politique d'une Europe plus proche de ses citoyens, en promouvant le développement intégré et durable des zones urbaines, rurales et côtières et les initiatives locales. Les priorités sont au nombre de quatre : 1) favoriser une pêche durable ainsi que la reconstitution et la conservation des ressources biologiques aquatiques ; 2) promouvoir des activités aquacoles durables, telles que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire dans l'UE ; 3) permettre une économie bleue durable dans les zones côtières, insulaires et les régions continentales, et encourager le développement des communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs ; et 4) renforcer la gouvernance internationale des océans et permettre que les mers et les océans soient sûrs, protégés, propres et gérés de manière durable. Il existe également dix objectifs spécifiques.

M. Rodríguez a donné une vue d'ensemble des objectifs spécifiques et des types d'activités. Les types d'activités ont été développés de manière spécifique afin de détailler toutes les questions nécessaires pour identifier les opérations éligibles ainsi que les exigences. Sous la priorité 1, il y a 21 types d'activités. Sous la priorité 2, il y a 13 types d'activités pour l'aquaculture et 8 types d'activités pour la chaîne de valeur et l'économie bleue. Sous la priorité 3, il y a 3 types d'activités. Sous la priorité 4, il y a 3 types d'activités. Le représentant espagnol a également donné un aperçu des actions concernant les arrêts temporaires et définitifs de la flotte ; les moteurs ; le premier achat de navires



; la sécurité, les conditions de travail et l'efficacité énergétique ; la formation ; la pêche côtière artisanale et l'aquaculture artisanale ; les données et le contrôle ; les régions ultrapériphériques ; l'aquaculture ; la commercialisation et la transformation ; le développement local participatif ; la gouvernance. Il a également énuméré les principaux groupes cibles du programme national.

- **Échange de points de vue et voie à suivre**

Frangiscos Nikolian (DG MARE) s'est dit satisfait des mesures substantielles et de fond concernant les questions de marché, mais a ajouté qu'il aurait besoin de vérifier en interne le soutien envisagé pour le stockage privé. M. Nikolian a exprimé ses préoccupations concernant la faible absorption du FEAMP en Espagne, encourageant l'État membre à augmenter son absorption dans les prochaines années.

Bruno Guillaumie (EMPA) a souhaité savoir si l'Espagne prévoyait la mise en place d'indicateurs spécifiques pour l'aquaculture, notamment sur la production. M. Guillaumie a également demandé des prévisions quant à la réduction des importations, l'augmentation de la consommation et les effets sur les segments du marché.

Raúl Rodríguez (Espagne) a expliqué que le programme national comporte des indicateurs pour mesurer l'impact des différents types d'activité. Les indicateurs sélectionnés sont prévus dans le règlement.

Plans de Production et de Commercialisation

- **Échange de points de vue sur les orientations et les bonnes pratiques du MAC**

Le Président a rappelé qu'en 2018, le MAC a publié des orientations et des bonnes pratiques relatives au Plan de Production et de Commercialisation, avec l'aide de la Commission européenne, lesquelles ont été diffusées massivement et utilisées par les OP. Le Président a demandé aux membres s'il était pertinent de mettre à jour ces orientations et bonnes pratiques, en tenant compte de la nouvelle période de financement. Il pourrait également être pertinent de détailler davantage les actions dans le domaine de l'aquaculture. Le Président a également profité de cette occasion pour inciter les membres à participer aux travaux en cours concernant le rapport sur le fonctionnement du règlement OCM.

Pim Visser (VisNed) a souligné qu'il était important de discuter du rôle des PPC dans le cadre de la révision du règlement OCM. Pour ce qui est du temps écoulé depuis l'élaboration des orientations et des bonnes pratiques, celles-ci sont désormais considérées comme obsolètes. M. Visser a fait valoir que, si ces orientations et ces bonnes pratiques pouvaient intéresser quelqu'un, il serait pertinent de les mettre à jour. M. Visser a indiqué qu'il travaillait sur ce sujet aux Pays-Bas, où l'on constate une utilisation non optimale des possibilités offertes par les PPC.

Le Président s'est dit convaincu que les OP pouvaient s'intéresser à ce sujet. Le Président a reconnu que l'utilisation des PPC n'était pas optimale.

Javier Ojeda (FEAP) a déclaré que, selon lui, le document était assez complet en matière d'aquaculture. M. Ojeda a attiré l'attention sur l'importance croissante des OP transnationales.



- **Voie à suivre**

Le Président a encouragé M. Ojeda et M. Visser à préparer des projets de modifications possibles afin de mettre à jour les orientations et les bonnes pratiques avant la prochaine réunion.

Sergio López García (OPP Lugo) a rappelé sa contribution à l'élaboration des orientations et des bonnes pratiques. M. López a convenu qu'il était important que le Groupe de Travail réexamine et révise le document, en particulier dans le contexte des nouveaux programmes opérationnels. Si les programmes opérationnels apportent des changements significatifs, le document devrait être révisé. Sinon, une mise à jour serait suffisante.

Le Président a encouragé les membres du secteur de l'aquaculture à prendre contact avec M. Ojeda et les membres du secteur de la pêche à prendre contact avec M. Visser, dans le cas où ils auraient des suggestions de modifications.

Questions diverses

Aucune.

DRAFT



Résumé des points d'action

- Groupe de Discussion sur le Tourteau :
 - Dans le cadre du projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, des échanges de points de vue seront à prévoir.
- Orientations stratégiques pour une aquaculture européenne durable et compétitive :
 - Le Secrétariat diffusera le rapport du Parlement européen sur le sujet.
 - Dans le cas où aucune étude sur la logistique pour le secteur de l'aquaculture ne serait disponible, préparer une recommandation pour une étude EUMOFA sur le sujet.
- Obligation de Débarquement :
 - Le Secrétariat diffusera un questionnaire aux membres sur les effets socio-économiques perçus par rapport à l'obligation de débarquement.
- Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE :
 - Le Secrétariat et Europêche prépareront une demande concernant l'utilisation des données du protocole de Kyoto sur les émissions à effet de serre du secteur de la pêche.
- Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture :
 - Dans le cadre du projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, des présentations par d'autres États membres et un échange de points de vue seront à prévoir.
- Plans de Production et de Commercialisation :
 - Avant la prochaine réunion, Javier Ojeda (FEAP) et Pim Visser (VisNed) prépareront des modifications possibles pour mettre à jour les orientations et les bonnes pratiques.



Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Agnes Lisik	Oceana	Membre
Agnieszka Korbel	WWF	Membre
Aitana López Albaquero	Spain	Observateur
Alen Lovrinov	Omega 3 Producers Organisation	Membre
Alexandra Philippe	Market Advisory Council	Secrétariat
Alexandre Rodríguez	Long Distance Advisory Council (LDAC)	Observateur
Annelie Rosell	Swedish Pelagic Federation Producer Organisation (SPFPO)	Membre
Benoît Guerin	BG Sea Consulting	Observateur
Benoît Thomassen	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Bruno Guillaumie	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Membre
Carla Valeiras Álvarez	EuroCommerce	Membre
Catherine Pons	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Christine Absil	Good Fish	Membre
Daniel Voces	Europêche	Membre
Daniel Weber	European Fishmeal	Membre
Eduardo Míguez López	Puerto de Celeiro (OPP77)	Membre
Emiel Brouckaert	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Emilia Gargallo Gonzalez	European Commission	Expert
Evelien Ranshuysen	European Commission	Expert
Frangiscos Nikolian	European Commission	Expert
Garazi Rodríguez	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Georg Werner	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Gerd Heinen	European Commission	Expert
Guus Pastoor	Visfederatie	Membre
Ignacio Fresco Vanzini	Oceana	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Jennifer Reeves	Marine Stewardship Council (MSC)	Membre
Jens Mathiesen	Danish Seafood Association	Membre
Jérémie Souben	Fédération des Organisations de Producteurs de la Pêche Artisanale (FEDOPA)	Membre
José Basilio Otero Rodríguez	Federación Nacional de Cofradías de Pescadores (FNCP)	Membre
Josip Furčić	Croatia	Observateur
Juan Manuel Trujillo Castillo	European Transport Workers' Federation (ETF)	Membre
Julio Morón Ayala	Organización Productores Asociados Grandes Atuneros Congeladores (OPAGAC)	Membre
Karolina Majewska	European Commission	Expert
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Laura Rull	Spain	Observateur
Maria Luisa Álvarez Blanco	Federación de Asociaciones Provinciales de Empresarios Detallistas de Pescados y Productos Congelados (FEDEPESCA)	Membre
Martina Zurli	FRUCOM	Membre
Matthias Keller	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.	Membre
Miguel Lizaso	European Commission	Expert
Mike Turenhout	Visfederatie	Membre
Mirta Novak	Croatia	Observateur
Nicolás Fernández Muñoz	Organización Productores Pesqueros Artesanales Lonja de Conil (OPP72)	Membre
Pablo Iraeta	Spain	Observateur
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation (IS&WFPO)	Membre
Pedro Luis Casado López	Asociación de Armadores Punta del Moral (OPP80)	Membre
Pierre Commère	Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés (ADEPALE)	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
Pim Visser	VisNed	Membre
Poul Melgaard Jensen	Danish Seafood Association	Membre
Quentin Marchais	ClientEarth	Membre
Raúl PELLEZO	STECF / AZTI	Expert
Raúl Rodríguez	Spain	Observateur
Roberto Carlos Alonso	ANFACO-CECOPECA	Membre
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Santiago Folgar Gutiérrez	Asociación de Volaneros del Cantábrico Noroeste (AVOCANO)	Membre
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation (KFO)	Chaise
Sergio López García	Organización de Productores Pesqueros de Lugo (OPP-07-LUGO)	Membre
Stylianios Filopoulos	Aquaculture Advisory Council (AAC)	Observateur
Thomas Kruse	Danish Fishermen P.O.	Membre
Tuure Eskelinen	EuroCommerce	Membre
Wouter van Zandbrink	Dutch Mussel Traders Association	Membre
Yobana Bermúdez	Asociación Española de Mayoristas, Importadores, Transformadores y Exportadores de Productos de la Pesca y Acuicultura (CONXEMAR)	Membre

